

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI AUPRÈS DES NATIONS UNIES

111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021 Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778

E-mail: malionu@aol.com Website: www.un.int/mali

SOIXANTE-ONZIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

QUATRIEME COMMISSION

Point 51 intitulé « étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects »

INTERVENTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR ISSA KONFOUROU, AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DU MALI AUPRES DES NATIONS UNIES

(Vérifier à l'audition)

New York, le 25 octobre 2016

111 EAST 69[™] STREET, NEW YORK, N.Y. 10021

Monsieur le Président,

Le thème : « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects » revêt une importance particulière pour mon pays.

Comme vous le savez, le Mali abrite depuis le 1^{er} juillet 2013, l'une des plus grandes opérations de maintien de la paix au monde qu'est la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Ma délégation a suivi avec grand intérêt le dialogue interactif qui a eu lieu à l'entame de l'examen de ce point.

Elle souscrit à la déclaration prononcée par le Royaume du Maroc au nom des Etats membres du Mouvement des Non alignés.

Je souhaite faire quelques observations à titre national.

Monsieur le Président,

Considérant la réalité du théâtre de déploiement de la MINUSMA caractérisé par la volatilité de son environnement sécuritaire marqué par des attaques asymétriques indiscriminées, le Conseil de sécurité a accédé à la requête du Gouvernement du Mali, en adoptant la résolution 2295 (2016) le 29 juin de cette année.

Cette résolution, en ajustant le mandat de la MINUSMA pour lui permettre d'adopter une posture plus proactive et robuste afin de mener à bien son mandat, innove dans le sens des recommandations faites par le Secrétaire général, dans son rapport publié sous la cote A/70/357.

Aussi, me paraît-il utile de souligner que cette modification du mandat vise avant tout à protéger la Mission elle-même, son personnel et ses installations contre les attaques répétées menées par des forces hostiles.

Il ne s'agit pas, comme certains voudraient le faire croire, de faire exécuter par la MINUSMA, des tâches de lutte anti-terroriste. Non! **Monsieur le Président** une opération de maintien de la paix n'a pas vocation à faire de la lutte contre le terrorisme. Toutefois, elle a le devoir et la responsabilité de prendre toute mesure utile pour se protéger et exécuter normalement son mandat de protection des populations civiles.

Le Gouvernement du Mali est d'autant plus heureux de cette adaptation du mandat de la MINUSMA à l'environnement de son théâtre d'opération que les Maliens ne sont pas fiers que leur pays soit régulièrement cité comme étant devenu le plus dangereux pour les casques bleus, venus nous aider à réaliser la paix et la réconciliation nationale.

Monsieur le Président,

Quatre (4) mois après son adoption par le Conseil de sécurité, les dispositions pertinentes de la résolution 2295 tardent cependant à se concrétiser. Je voudrais, à titre d'illustration, rappeler le constat alarmant fait par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous devant le Conseil de sécurité, à l'occasion de la présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, le 06 octobre dernier.

M. Ladsous a notamment indiqué que la pénurie de matériels lourds, tels que les véhicules blindés de transport de troupes, les véhicules de soutien logistique et d'autres équipements logistiques essentiels a empêché les composantes militaire et de police de la MINUSMA de s'acquitter comme il se doit de leurs tâches opérationnelles.

De même, il a exprimé ses préoccupations face au retrait annoncé de trois des cinq unités d'hélicoptères actuellement sur le théâtre de déploiement.

Monsieur le Président,

La sécurité et la stabilité à long terme au Mali relèvent des forces de défense et de sécurité de notre pays. Le Gouvernement travaille au quotidien, souvent avec les partenaires, à la construction et au renforcement des capacités opérationnelles des forces armées nationales, en vue de leur permettre de réaliser leur mission régalienne de protection des populations civiles et leurs biens et de sécurisation de l'ensemble du territoire national.

Dans l'intervalle, nous en appelons à la MINUSMA, pour quelle apporte l'accompagnement nécessaire au retour des forces de défense et de sécurité du Mali sur l'ensemble du territoire national.

Pour terminer, je voudrais saluer le travail remarquable que les femmes et des hommes de la MINUSMA réalisent au quotidien au Mali, dans un environnement que je sais difficile et complexe.

Je rends hommage à la mémoire de toutes les victimes de la crise malienne.

Je salue l'engagement du personnel de la MINUSMA et de l'Opération Barkhane et tous les partenaires pour la sortie de la crise au Mali.

Je vous remercie de votre aimable attention.